

## **7372 Foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses de mines à ciel ouvert, de carrières et de chantiers de construction**

Les foreurs de ce groupe de base conduisent des foreuses et des perforatrices mobiles servant à forer des trous de dynamitage dans les carrières ou les mines à ciel ouvert ou des trous de dynamitage pour les puits de fondation sur les chantiers de construction. Les dynamiteurs de ce groupe de base chargent les explosifs dans les trous de dynamitage et font exploser les charges pour dégager le charbon, le minerai et les roches ou pour démolir des ouvrages. Ils travaillent pour des entreprises de construction et des entreprises d'exploitation de mines et de carrières, et pour des entrepreneurs en forage et en dynamitage.

### **Exemples d'appellations d'emploi**

- boutefeu/boutefeue – exploitation de carrières
- boutefeu/boutefeue – exploitation de mines à ciel ouvert
- boutefeu/boutefeue (sauf mines souterraines)
- boutefeu/boutefeue de mine à ciel ouvert
- boutefeu/boutefeue en construction
- dynamiteur/dynamiteuse – exploitation de mines à ciel ouvert
- dynamiteur/dynamiteuse (sauf mines souterraines)
- dynamiteur/dynamiteuse de mine à ciel ouvert
- dynamiteur/dynamiteuse de mine de surface
- dynamiteur/dynamiteuse en construction
- foreur/foreuse – exploitation de carrières
- foreur/foreuse – exploitation de mines à ciel ouvert
- foreur/foreuse de carrière
- foreur/foreuse de mine à ciel ouvert
- foreur/foreuse de mine de surface
- foreur/foreuse en construction
- foreur/foreuse en prospection sismique
- opérateur/opératrice d'appareil de forage pour fondations
- opérateur/opératrice d'appareil de forage pour fondations – construction
- opérateur/opératrice de carotteur – construction, exploitation de mines à ciel ouvert et de carrières
- opérateur/opératrice de foreuse à diamant – exploitation de mines à ciel ouvert et de carrières
- opérateur/opératrice de foreuse en construction
- opérateur/opératrice de foreuse pneumatique sur chenilles – construction
- opérateur/opératrice de foreuse rotative
- opérateur/opératrice de foreuse rotative – exploitation de mines à ciel ouvert et de carrières

### **Fonctions principales**

Les foreurs et les dynamiteurs de mines à ciel ouvert, de carrières et de chantiers de construction, exercent une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

#### Foreurs

- déplacer et faire fonctionner des foreuses rotatives, pneumatiques ou autres, montées sur camion ou chenillées, afin de forer de grands trous de dynamitage aux profondeurs prescrites, aux endroits indiqués par des piquets, dans les carrières ou les mines à ciel ouvert;
- conduire des foreuses ou perforatrices servant à forer les trous de dynamitage dans le roc sur les chantiers de construction routière ou d'autres chantiers;
- conduire les foreuses chenillées ou montées sur camion et équipées d'une tarière de sondage ou d'autres accessoires afin de forer des puits de fondation de bâtiment ou de pieux;
- déterminer, au besoin, l'emplacement des trous à forer et disposer les piquets de repérage, charger les explosifs dans les trous de mine et faire exploser les charges afin de dégager le charbon, le minerai ou le roc.

#### Dynamiteurs et boutefeux

- lire les instructions ou les schémas, déterminer l'emplacement des trous de mines, ainsi que leur profondeur et diamètre, et effectuer des essais terrain afin de déterminer le type et la quantité d'explosifs requis;
- raccorder les charges avec les détonateurs choisis, les amorces, les fils du détonateur et autre matériel, ou indiquer la façon de procéder aux autres travailleurs;
- charger les explosifs à la main dans les trous de mine ou diriger la manoeuvre des camions d'explosifs en vrac afin de charger les trous;
- joindre les fils électriques, les fils des détonateurs ou les amorces en série et les joindre aux dispositifs de dynamitage, appuyer sur la poignée ou le bouton pour faire exploser les charges;
- assurer la manutention, l'entreposage et le transport des explosifs et des accessoires, conformément aux règlements, et voir à ce que les mesures de sécurité soient observées;
- conduire, au besoin, des foreuses et des perforatrices rotatives ou pneumatiques, des marteaux perforateurs fond-de-trou ou d'autres machines afin de forer des trous de mine, ou diriger le forage des trous de mines.

### **Conditions d'accès à la profession**

- Un diplôme d'études secondaires est habituellement exigé.
- Une formation en cours d'emploi est offerte.
- De l'expérience en tant que conducteur d'équipement lourd peut être exigée des foreurs.

- De l'expérience en tant qu'aide-dynamiteur de la construction ou de carrières et de mines à ciel ouvert peut être exigée des dynamiteurs.
- Un permis de dynamitage provincial est habituellement exigé des dynamiteurs.
- Le certificat de qualification de boutefeu est offert, bien que facultatif, au Nouveau-Brunswick.

### **Renseignements supplémentaires**

- Les foreurs et les dynamiteurs cumulent souvent les deux fonctions.
- L'expérience permet d'accéder à des postes de supervision.

### **Appellations à ne pas confondre**

- Contremaître/contremaîtresse des foreurs et des dynamiteurs (voir [7217](#) *Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes de construction lourde* )
- Foreur/foreuse de puits de pétrole et de gaz (voir [8232](#) *Foreurs/foreuses et personnel de mise à l'essai et des autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz* )
- Foreur/foreuse et dynamiteur/dynamiteuse de mine souterraines (voir [8231](#) *Mineurs/mineuses d'extraction et de préparation, mines souterraines* )
- *Foreurs/foreuses de puits d'eau* ([7373](#))
- Surveillant/surveillante de mine à ciel ouvert (voir [8221](#) *Surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines et des carrières* )